



---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière du 21 Décembre 2017**

**Intervention de Stanislas de LA RUFFIE**

**Rapport N° 17.05.07 - Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale**

Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Vous nous proposer une adaptation des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, créés en 2012.

Vous nous annoncez 3 axes pour l'articulation de cette adaptation.

- Une nouvelle maille de contractualisation qui tend vers le bassin de vie
- Une plus grande lisibilité de l'action régionale, avec une multiplicité des signataires
- Une simplification des dispositifs avec plus de souplesse

Si certaines mesures vont dans le bon sens, celui de la simplicité, du pragmatisme, et de l'efficacité, d'autres, plus pernicieuses, vont à l'encontre des intérêts des territoires.





---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

## **1°) Oui, aux progrès en termes de simplicité et d'efficacité.**

Des améliorations notables ont retenu notre attention, à savoir :

- La mise en place d'un contrat unifié, sans distinguer l'origine préalable des fonds (dotation de base ou enveloppes additionnelles) ce qui facilitera la lecture et la compréhension de ces contrats
- S'agissant du volet fonctionnement, le plafond maximum de 10 %, qui profitaient aux grosses structures (métropoles) déjà dotées d'un budget de fonctionnement important, et qui préjudiciaient aux petits territoires, est désormais remplacé par des plafonds en valeur absolue, avec un minimum de 500.000 €. C'est une bonne réforme.
- L'abaissement de la subvention minimum de 20.000 € à 2.000 € pour tous les projets est une bonne mesure.
- L'augmentation et l'harmonisation du plafond de subventions pour les personnes privées (de 10.000 € à 30.000 € pour les projets individuels et de 30.000 € à 100.000 € pour les projets collectifs) sera la bienvenue pour nos agriculteurs
- Le financement de matériel d'occasion est une très bonne mesure (qui aurait même pu être prise plus tôt)
- Enfin, la décision d'allonger de 5 à 6 ans la durée des contrats, dictée par un souci de rigueur budgétaire, va également dans le bon sens

Il est effectivement avéré qu'un reliquat de crédits demeure très souvent non consommé après la 5<sup>ème</sup> année.





---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

## **2°) Mais Non, à la complexité des signatures et à la confusion des territoires**

Mais au-delà de cette simplicité annoncée, la lecture attentive de ce rapport, nous conduit à penser que cette adaptation des CRST devient très compliquée en termes de partenariat et de signatures, **et surtout**, risque d'accroître certaines inégalités territoriales, et ce, probablement au détriment des plus petites collectivités

### **a) Sur les partenariats et les signatures,**

Vous rappelez à juste titre que les Communautés de Communes sont « *au cœur de la contractualisation* ». Dont acte !

Pourtant, parallèlement, vous instaurez un système de cosignatures qui devient extrêmement lourd et peu lisible.

Aux côtés des Syndicats de Pays déjà cosignataires depuis 2012, mais relégués au 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> rang des signataires, vous imposez la cosignature des PETR (Pôles d'Équilibre territorial et Rural) et celle des villes pôles d'agglomérations et pôles de centralité, outre celles des Syndicat Mixte de PENR s'ils existent.

Cela devient une véritable « usine à gaz » !

Avec tous ces signataires, ce n'est plus un contrat, avec des obligations réciproques, mais une véritable pétition

Certes, votre souci d'aboutir à un consensus en multipliant les signataires est louable.

Mais on voit bien en réalité, qu'au-delà de cette volonté d'associer tous les acteurs locaux plus ou moins concernés, il y a aussi et surtout le souhait, à moyen terme, de limiter ou d'évincer le rôle des Syndicat de Pays.





---

## Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Cela ressort clairement de l'avis donné par le CESER, qui précise :

« **Dans une période transitoire**, la Région rend possible le fait que **les syndicats mixtes de pays puissent également être signataires** en l'absence de PETR, ainsi que les Syndicats mixtes de PNR, **tant que les Communautés de Communes n'ont pas structuré leur ingénierie locale de développement permettant de piloter les stratégies et piloter les projets...** »

Ainsi donc on tolère encore la signature des Syndicat Mixtes de Pays, mais à terme, cette signature sera inéluctablement remplacée par celle des PETR, ou des Communautés de Communes si celles-ci sont suffisamment grandes.

### **b) Sur le maillage territorial qui s'étend toujours davantage**

Il ressort clairement des motifs de ce rapport, que la volonté de l'exécutif **est d'étendre toujours plus les périmètres** de cette « *maille de contractualisation* ».

On a déjà sacrifié les Communes sur l'autel des Communautés de Communes.

On a sacrifié certaines communautés de Communes, jugées trop petites, en réduisant leur nombre d'un tiers, pour notre Région, dans le cadre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale

On va désormais poursuivre cette coupe sombre des Communautés de Communes jugées toujours trop petites, pour un ensemble plus grand, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural), qui contrairement à ce que son nom indique, risque de déséquilibrer notre Aménagement du Territoire, au profit de « pôles de centralité » et au détriment des campagnes les plus reculées.





---

## Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Mais cela ne suffit toujours pas, si on en juge l'Avis du CESER qui considère que ce nouveau maillage **serait encore insuffisant.**

Le CESER conclut son avis, en précisant :

***« Ne faut-il pas néanmoins se montrer plus exigeant sur l'avancée des regroupements et conditionner une partie des aides à une taille suffisante et à un certain niveau de gouvernance » ... ?!***

Quelle sera la prochaine étape ?

Devrons-nous ensuite, nous contenter de contrats pour les seuls grands ensembles territoriaux, sans âme, sans identité, et sans adhésion de la population, au détriment de nos villages les plus reculés qui ont pourtant un besoin accru d'aide publique ?

Devrons-nous scinder artificiellement nos départements (dont on ne parle déjà plus) en 3 ou 4 grands ensembles difformes ?

Pire encore, devons-nous privilégier nos aides pour les seules métropoles qui bénéficient déjà d'une manne financière substantielle, pour qu'elles financent leur 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, ou 5<sup>ème</sup> ligne de tramway, comme cela a été évoquée récemment dans presse locale... !

Alors, vous justifiez cette volonté de favoriser des ensembles territoriaux toujours plus étendus, au prétexte de la cohésion, et pour éviter une prétendue concurrence entre les territoires.





---

## Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Mais c'est un prétexte. Nous avons des outils, tel le SRADET ou les SCOTT, qui peuvent parfaitement atténuer cette fameuse concurrence, et certains projets dispendieux et injustifiés, revendiqués certains exécutifs locaux un peu « mégalos ».

Pour conclure, rappelons que nos territoires et nos concitoyens ont certes besoin d'efficacité, mais ont surtout besoin de proximité.

Maintenons, renforçons cette proximité, et évitons de la diluer dans ce millefeuille territorial qui devient trop épais et totalement indigeste.

